**FEDERATION DÉPARTEMENTALE**
**DES CHASSEURS DE LA SARTHE**
**VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER**

Le Grand Courtu
72210 VOIVRES LES LE MANS
Téléphone : 02 43 82 84 34

LE MANS, le 1er juin 2015

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dans le cadre du guichet unique, la validation de votre permis « Nouveau Chasseur » se fera uniquement **par courrier.**

**Pour votre 1ère validation, nous envoyer la photocopie de votre permis de chasser** avec votre bon de commande afin d'éviter le risque d'erreur de n° permis et autres renseignements.

Suivez les étapes indiquées au dos de cette lettre, nous renvoyer le tout, en utilisant l'enveloppe jointe, sans oublier de l'affranchir.

Dans les jours suivants vous recevrez votre validation pour la saison 2015/2016 ainsi que votre « carnet de prélèvement bécasse » Votre attestation d'assurance chasse **sera directement imprimée sur votre volet de validation** si vous l'avez souscrite auprès de la Fédération

**Si vous êtes déjà assuré en responsabilité civile chasse auprès d'une autre compagnie, ne nous envoyez pas votre attestation avec votre bon de commande, le renvoi de celle-ci augmente les frais postaux.**

Pour un traitement rapide de votre dossier, nous vous remercions de nous retourner le plus tôt possible les documents, **évitez de vous déplacer au siège** de la Fédération. En cas de difficulté contactez le « **Service de Validation du Permis de Chasser 72** » au numéro spécialement affecté à cette mission : **02 43 82 84 34**

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h

En vous souhaitant une bonne saison cynégétique 2015/2016 et en vous remerciant de votre collaboration,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments en Saint Hubert.

Henri-Jacques de CAUMONT la FORCE,

Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe

**Une seule recommandation : ne pas attendre le dernier moment**

# MODE D'EMPLOI POUR VALIDER VOTRE PERMIS

**Pour valider rapidement votre permis veuillez respecter les démarches et consignes suivantes :**

## ÉTAPE 1 PRENEZ LE TEMPS DE LIRE ATTENTIVEMENT LES 4 PAGES DE CE DOCUMENT

**1° Vérifiez que les informations vous concernant sont complètes et correctes (nom, prénom, adresse). Si vous avez changé d'adresse, vous devez renseigner le cadre de l'imprimé prévu à cet effet.**

**2° Complétez ensuite les renseignements complémentaires (civilité, date et lieu de naissance, numéros de téléphone, e-mail).**

**3° Indiquez les références de votre permis de chasser (origine de votre titre permanent, numéro, date de délivrance, organisme de délivrance : ONCFS).**

**Seuls les mineurs ou majeurs en tutelle sont tenus de faire compléter *l'autorisation de chasser accordée par* leur père, mère ou tuteur.**

## ÉTAPE 2 CHOISISSEZ

Sur ce bon de commande il vous est indiqué le tarif des validations, il vous revient de faire votre choix. Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire l'assurance chasse obligatoire au prix de 19,50 € Dans ce cas, cochez la case correspondante, inscrivez le montant dans la case « montant total à payer».

## SIGNEZ

**Vous devez impérativement dater et signer la « DECLARATION SUR L'HONNEUR» qui figure au verso de votre commande de validation.**
**ATTENTION : L'ABSENCE DE SIGNATURE ENTRAINERA LE REJET DE VOTRE DOSSIER. C'est une OBLIGATION LEGALE.**

## ÉTAPE 4 PAYEZ

**Établissez un seul règlement** du montant TOTAL de votre validation, assurance incluse si vous choisissez cette option. Vous pouvez régler :

**Par chèque bancaire à l'ordre de « Régie FDC 72 ».**
**Par mandat cash (paiement en espèces par l'intermédiaire de la poste).**

## ÉTAPE 5 ENVOYEZ

**Joignez dans l'enveloppe** prévue à ce seul usage, les deux documents suivants :

- **le document validation du permis de chasser complété et signé**
- **la photocopie de votre permis de chasser**
- **votre règlement en un seul chèque signé**
- **n'oubliez pas d'affranchir votre enveloppe avant de la poster.**

**NOTEZ ENFIN : Vous devez obligatoirement être assuré pour faire valider votre permis de chasser.**

Attention, tout dossier incomplet sera renvoyé, tous les renseignements seront disponibles au **02 43 82 84 34**

## DÉCLARATION
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

**La validation du permis de chasser n'est pas accordée :**
- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
  - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
  - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

**Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende)**

## DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER
## Campagne de chasse 2015/2016
Code de l'environnement – articles L423-12 à L423-21 et R423-12 à R423-24

**Identification du demandeur :**

*Nom*.....

*Prénom*.....

*Adresse*.....
.....
.....

« déclaration sur l'honneur »

**Je soussigné,**
**- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser, ne m'est applicable ;**
**- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance Français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse.**
**- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence, en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.**

**SIGNATURE OBLIGATOIRE**

**Fait à** .....
**Le**.....

**Attention : sans votre signature ci-dessus, nous ne traiterons pas votre demande de validation**

**COCHER LA CASE QUI CORRESPOND A VOTRE TITRE PERMANENT**

Permis de chasser original ☐ Duplicata ☐
Certificat provisoire de capacité ☐

Numéro :.....Délivré le :.....
Par ONCFS :.....
Date et lieu de naissance:.....

**Autorisation de chasser accordée par : (pour mineurs et majeurs en tutelle)**

Père / Mère / Tuteur* :.....
Juge des tutelles*
:.....
Le : Signature :

* rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation

**En cas de changement d'adresse, veuillez compléter :**

**Nouvelle adresse** : _ _ _

## Demande de renseignements complémentaires :

**Pour accélérer le traitement de votre validation en cas de difficulté, merci d'indiquer vos numéros de téléphone (domicile et portable) votre adresse e-mail.**

**Civilité :** **Madame** ☐ . . . . . **Monsieur** ☐ . . . . . .

**N° Téléphone domicile :** . . . . . .

**N° Téléphone Portable :** . . . . . .

**E-mail :**.....

**Informations sur le coût de la validation du permis de chasser pour la saison 2015/2016**

**NOUVEAU CHASSEUR**

| DÉTAIL DES MONTANTS | | DÉPARTEMENTAL | |
|---|---|---|---|
| | | Petit Gibier | Petit et Grand Gibier |
| 30,00 € | TIMBRE FÉDÉRAL DE LA SARTHE | 30,00 € | 30,00 € |
| | TIMBRE DÉPARTEMENTAL GRAND GIBIER DE LA SARTHE | | |
| 30.68 € | VALIDATION DÉPARTEMENTALE (TAXES d'ETAT) | 30,68 € | 30,68 € |
| | VALIDATION NATIONALE (TAXES d'ETAT) | | |
| 1,00 € | TIMBRE NATIONAL GRAND GIBIER | | 1,00 € |
| 5,32 € | FRAIS DE DOSSIER OBLIGATOIRE | 5,32 € | 5,32 € |
| | TOTAL | **66,00 €** | **67,00 €** |

**Si la demande de validation annuelle intervient moins d'un an après l'obtention du titre permanent, le montant du timbre fédéral, de la redevance cynégétique, hormis la taxe d'Etat est diminué de moitié.**
**La première validation départementale annuelle permet au nouveau chasseur d'accéder à l'ensemble du territoire national au même tarif.**
**Pour chasser le grand gibier, il devra s'acquitter du timbre national grand gibier à 1€.**
**Pour connaître les tarifs des temporaires ou des autres départements contactez-nous au 02 43 82 84 34.**

**A TITRE D'INFORMATION, VEUILLEZ TROUVER CI-APRES LES MONTANTS DES VALIDATIONS DES AUTRES CHASSEURS :**

**Sarthe petit gibier = 117,00 € - Sarthe petit et grand gibier = 147,00 €**
**National petit gibier = 328,00 € - National grand gibier = 400,00 €**